



Communiqué de presse
Juin 2024

Stop Collision : le secteur de la construction se mobilise pour supprimer le risque de heurt engin-piéton sur les chantiers

Principale source d'accidents du travail mortels dans les travaux publics, le risque de heurt engin-piéton est au cœur des enjeux de sécurité du secteur de la construction. Ce risque demeure humainement inacceptable et pousse les acteurs de la construction à concentrer leurs efforts sur des solutions permettant son élimination complète sur les chantiers. Ainsi, une dizaine de grands groupes du BTP et de la location de matériel, soutenus par la Fédération Nationale des Travaux Publics (FNTP), la Chambre Nationale des Artisans des Travaux Publics et du Paysage (CNATP), la Fédération nationale des Distributeurs, Loueurs et Réparateurs de matériels de construction et de manutention (DLR) ont joint leurs efforts à l'OPPBTBTP pour construire le projet Stop Collision. L'objectif étant que l'ensemble des entreprises de construction aient la possibilité d'utiliser des engins *safe by design* sur les chantiers.

Le risque de heurt-engin piéton, une priorité pour le secteur de la construction

Les métiers des travaux publics et du gros œuvre sont particulièrement exposés au risque de heurt engin-piéton. Différents facteurs, tels que la coactivité, les angles morts, ou encore une vitesse excessive peuvent provoquer ces accidents. Avec entre 10 et 20 accidents du travail graves ou mortels chaque année, les heurts engin-piéton demeurent aujourd'hui la principale source d'accidents du travail mortels dans les travaux publics.

Conscientes de cet enjeu de sécurité majeur, les différentes organisations concernées se sont saisies de cette problématique et l'OPPBTBTP a fait du risque de heurt engin-piéton l'une des thématiques de prévention prioritaires de son plan quinquennal stratégique @Horizon2025. Ainsi, les entreprises sont régulièrement sensibilisées par les organisations professionnelles du secteur et le réseau de préventeurs de l'OPPBTBTP. L'OPPBTBTP met également à disposition des professionnels une formation « Débrief Chantier » et un module de sensibilisation e-learning « D-Clic Prévention » y est consacré.

Des solutions techniques dont la mise en œuvre sur chantier doit être renforcée

En parallèle de ces actions de sensibilisation, de nouvelles technologies ont vu le jour et contribuent à réduire le risque de heurt engin-piéton. L'intégration de caméras 360° élimine désormais les angles morts et de plus en plus de dispositifs d'aide à la conduite alertent les chauffeurs et les piétons d'une situation de danger immédiat. Ces technologies embarquées sont une première étape, mais demeurent insuffisantes puisqu'elles ne permettent pas d'éradiquer entièrement ce risque.

Alors que des solutions de freinage automatique d'urgence, permettant de détecter les obstacles et d'éviter efficacement la collision, se généralisent dans des secteurs tels que l'automobile, celles-ci sont actuellement peu développées sur les engins de chantier.

Un projet de la branche pour accélérer le développement des solutions permettant l'élimination du risque de heurt

Convaincus que le risque de heurt peut et doit être supprimé, Bouygues Construction, Chariet, Colas, Eurovia, Eiffage, Eurovia, NGE, la SADE, Soletanche-Bachy, Vinci Construction Grands Projets, Kiloutou et Loxam, soutenus par la FNTP, la CNATP, DLR et l'OPPBT se sont associés autour d'un projet commun : **Stop Collision**. Celui-ci vise à concentrer les efforts de la profession sur l'intégration de freinage automatique d'urgence sur les engins utilisés sur les chantiers. Ils souhaitent ainsi éliminer le risque d'écrasement sur les chantiers et garantir la sécurité des hommes et des femmes qui y circulent et travaillent à pied.

Concrètement, ce travail en commun a plusieurs objectifs opérationnels :

- ✓ Inciter les constructeurs de matériels à prendre en compte l'élimination des heurts dans la conception des nouveaux engins, afin que se développe une offre répondant aux besoins de la profession ;
- ✓ Promouvoir l'utilisation par les différents acteurs de composants de sécurité normés, pour passer du stade des aides à la conduite au stade de systèmes de sécurité, et atteindre ainsi le risque zéro ;
- ✓ Démontrer la fiabilité des engins de chantier équipés de systèmes d'évitement des collisions, dans des conditions d'utilisation qui sont celles des chantiers du BTP ;
- ✓ Inciter les entreprises à acheter ou louer ces engins « *safe by design* », une fois que ces machines seront disponibles sur le marché.

Un projet en deux phases

Pour atteindre ces objectifs, les partenaires impliqués dans le projet Stop Collision ont établi un programme de travail détaillé.

Une première phase, qui s'est déroulée jusqu'à fin 2023, a permis de produire différents livrables. Après une analyse de l'accidentologie permettant de déterminer les familles d'engins prioritaires, un état des lieux des avancées dans le domaine a été réalisé. Les partenaires ont également déterminé les attendus de la profession, en s'appuyant sur un cahier des charges basé sur des normes existantes, avec l'objectif d'aboutir à un consensus entre les différentes entreprises utilisatrices et ainsi orienter les futurs travaux des constructeurs. De plus, le cabinet d'ingénierie Expleo, spécialiste des systèmes avancés d'aide à la conduite, a réalisé un état de l'art des systèmes de freinage automatique d'urgence utilisés sur les véhicules routiers afin de recommander une architecture système des dispositifs pouvant être utilisés pour arrêter les différents mouvements des engins de chantiers. Par ailleurs, une enquête réalisée auprès des utilisateurs a montré un plébiscite des systèmes d'évitement des collisions. En dernier lieu, les équipes des partenaires se sont penchées sur les aspects juridiques du projet, en déterminant les responsabilités des différents acteurs.

L'ensemble de ces livrables est disponible sur le site stopcollision.com.

Cette année, le projet entre dans une deuxième phase importante, qui s'appuie sur la mise en place de partenariats avec les constructeurs, les importateurs et leurs représentants, afin de mener des expérimentations et essais en 2024 et 2025 pour accélérer le développement de l'offre sur des chantiers phares ou pour des familles d'engins spécifiques. Dans cette optique, des premiers travaux ont été engagés avec le SETVF (Syndicats des Entrepreneurs de Travaux de Voies Ferrées) ainsi qu'avec l'AFFR (Agence Française du Fraisage Routier). Le projet Stop Collision est également soutenu par la Société du Canal Seine-Nord Europe.

A propos de la FNTF

La Fédération Nationale des Travaux Publics regroupe, par l'intermédiaire de ses 12 Fédérations Régionales et 17 Syndicats de Spécialités, 8000 entreprises exerçant une activité de Travaux Publics et représente 310 000 salariés. Elle suscite les conditions du développement du marché des Travaux Publics, informe les entreprises sur les conditions d'exercice de leur activité et répond à leurs demandes.

Pour en savoir plus : www.fntp.fr @FNTF_info

A propos de la CNATP

Créée en 1993, la Chambre nationale de l'artisanat des Travaux publics et du Paysage (CNATP) défend les intérêts et promeut les entreprises artisanales des Travaux publics et du Paysage. Ces deux métiers regroupent plus de 20 activités. (www.cnatp.org)

On compte :

- 66 535 entreprises de Travaux publics et de Paysage. 96 % de ces entreprises sont artisanales (moins de 20 salariés).
- 35 260 entreprises sont Travaux publics, soit 94 % du secteur,
- 28 450 entreprises sont Paysagistes, soit 98 % du secteur.

Les effectifs salariés des entreprises de Travaux publics de moins de 20 salariés sont de 56 500. Les entreprises artisanales paysagistes emploient 40 800 salariés, soit 62 % du secteur.

A propos du DLR

La Fédération a pour vocation de représenter, de promouvoir et de défendre les intérêts des entreprises des secteurs de la distribution, de la location et de la maintenance des matériels de construction et de manutention et syndicats affiliés ACIM, FNAR, UFL et ainsi contribuer à améliorer la compétitivité des entreprises, tout en permettant aux acteurs de se connaître et de se rencontrer.

À propos de l'OPPBTP

L'Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics (OPPBTP) est une structure paritaire, créée en 1947, sous tutelle du ministère du Travail. Sa gouvernance, assurée par des représentants des organisations professionnelles et des organisations syndicales du secteur de la construction, garantit le bon équilibre entre employeurs et salariés dans les choix et les décisions stratégiques.

L'OPPBTP est composé d'experts en prévention issus du terrain qui accompagnent, au quotidien, les professionnels et les acteurs du BTP. Il a pour missions, l'expertise pour identifier les solutions de prévention, la promotion en construisant les arguments et portant le message de prévention auprès des acteurs de la construction, et l'accompagnement des entreprises et autres acteurs de la construction, en assistance technique, conseil et formation.

L'OPPBTP s'appuie sur des équipes réactives, disponibles, engagées et professionnelles. Composé de près de 400 collaborateurs répartis dans 12 agences régionales, l'OPPBTP accompagne les entreprises pour développer leur culture prévention en mettant en place des actions collectives ciblées et individuelles.

SERVICE DE PRESSE OPPBTP

CLC Communications • 01 42 93 04 04
Ingrid Jaunet • i.jaunet@clccom.com

CNATP

Pierre Boutaud • 01.53.60.51.75
p.boutaud@cnatp.org

OPPBTP

Solange Delpech • 01 46 09 26 76
Solange.delpech@oppbtp.fr

FNTF

Sophie Cahen • 07 84 17 75 93
cahens@fntp.fr

DLR

Hervé Rebollo • 06 20 69 02 39
h.rebollo@dlr.fr